

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement au centre social et culturel des Blagis pour la refonte de la bibliothèque**

Séance du 23 mars 2023

Convocation du 17 mars 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etait représenté :

M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin

Etaient absents :

Mme Monique Pourcelot

M. Jean-Christophe Dessanges,

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mars 2023

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle d'équipement au centre social et culturel des Blagis pour la refonte de la bibliothèque**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Jean-Philippe Allardi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu sa délibération du 16 octobre 2021 approuvant la feuille de route pour le quartier des Blagis,

Vu le projet du centre social et culturel des Blagis sur le devenir de sa bibliothèque s'inscrivant dans une vision « troisième lieu » avec pour objectifs de recréer un lien social, d'en faire un point de rencontre moderne, convivial, multiculturel et intergénérationnel,

Considérant que cette bibliothèque est indispensable à la vie du quartier des Blagis et qu'elle doit rester un lieu d'accueil, d'animations et de services à finalités culturelles et plus largement sociales,

Considérant la nécessité d'attribuer une subvention exceptionnelle au CSCB,

Après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre) ; M. Philippe Laurent et Mme Chantal Brault ayant quitté la salle

DECIDE d'accorder au centre social et culturel des Blagis une subvention exceptionnelle d'équipement de 30 000 € pour mettre en œuvre le projet d'aménagement de refonte de sa bibliothèque.

PRECISE que la dépense est inscrite au budget 2023.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



*Philippe Laurent*

*Chantal Brault*